



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 42

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement du Manitoba à remédier au problème de surpopulation dans les écoles sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. NESBITT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation des parcs du Manitoba)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Manitoba Parks Licence Plates)*.

Il s'élève un débat.

M. NESBITT intervient.

M^{me} DELA CRUZ ainsi que MM. WOWCHUK, SCHULER et JACKSON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. LOISELLE, WOWCHUK et BRAR interviennent. M. le *ministre* SIMARD exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} STONE présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Proposition visant à exhorter le gouvernement à donner la priorité aux enfants pris en charge, à les protéger et à s'engager à tenir une enquête publique

Attendu :

que le dimanche 11 février 2024, les Manitobains ont été témoins d'une tragédie inimaginable lorsque cinq personnes ont été tuées;

que les victimes étaient âgées de 2 mois à 30 ans;

que selon les données de Statistique Canada déclarées par la police, le Manitoba se place au deuxième rang des provinces ayant le taux le plus élevé de violence de la part d'un partenaire intime, puisque la province recense 633 victimes pour 100 000 personnes;

que des rapports indiquent que Myah-Lee Gratton avait laissé un message vocal à son travailleur des services à l'enfant et à la famille le 9 décembre 2023 le suppliant de la sortir de son foyer à Carman;

que Myah-Lee a donné des détails sur de nombreux incidents de violence qu'elle avait subis dans son foyer et qui l'ont amenée à confier à un membre de sa famille qu'elle avait le sentiment d'être prisonnière d'un enfer;

que la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba a mentionné que cette affaire démontre que le gouvernement n'a pas su donner suite aux recommandations qu'elle lui a présentées;

que la mère de Myah-Lee a déclaré aux médias qu'elle avait déconseillé aux services à l'enfant et à la famille de placer sa fille de 17 ans dans le foyer en question parce qu'elle s'inquiétait de sa sécurité;

que le 6 mars 2024, la députée de St. Johns, également ministre des Familles, a déclaré publiquement être trop occupée pour discuter de questions liées aux enfants pris en charge, y compris celles portant sur la sécurité;

que la dernière enquête publique tenue au Manitoba portait sur le meurtre en 2008 de Phoenix Sinclair, âgée de 5 ans;

que le gouvernement provincial dispose du pouvoir législatif pour élaborer des politiques qui permettent de mieux protéger les jeunes pris en charge,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à s'engager à tenir une enquête publique sans délai afin d'élaborer des politiques qui permettent de mieux protéger d'éventuels abus les jeunes qui sont pris en charge et de fournir à la ministre des Familles les ressources nécessaires pour que plus aucun appel au secours ne demeure sans réponse.

Il s'élève un débat.

M^{me} STONE intervient.

M^{mes} CROSS et HIEBERT ainsi que M. NARTH posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* FONTAINE ainsi que M^{mes} HIEBERT et DELA CRUZ interviennent. M^{me} la *ministre* SMITH exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act.*

(M. LOISELLE)

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet du Mois de la jonquille.

M^{me} COOK et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* MARCELINO ainsi que MM. BEREZA, BRAR, WOWCHUK et MOYES font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* WIEBE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended).*

Le débat se poursuit.

Jeudi 11 avril 2024

MM. GUENTER, NARTH, PERCHOTTE et KHAN interviennent. M^{me} BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey